

**FICHE TARIFAIRE**

Tarifs applicables à compter du 15 avril 2022<sup>1</sup>

Nature du contrôle	Type de redevance	Montant de la redevance
<b>Installations existantes</b>	Diagnostic Initial	76 €
	Contrôle périodique	100 €
	Redevance complémentaire en cas d'absence au 2 premiers rendez-vous	80 €
	Diagnostic Vente	120 €
	Diagnostic après-vente	100 €
<b>Installations neuves ou à réhabiliter</b>	Contrôle de conception et d'implantation	60 €
	En cas de deuxième avis suite à un premier avis défavorable	28 €
	Contrôle de bonne exécution	100 €
	En cas de contre-visite suite à un avis défavorable en première visite	83 €



<sup>1</sup> Montants des redevances fixées par la délibération n°82 de la séance du Jeudi 07 avril 2022 du Conseil Communautaire.